

REUNION DU COMITE SYNDICAL Le 28 JUIN 2018

Date de convocation du Comité : 20 Juin 2018

Le 28 Juin 2018 à 18h45, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, 22 Petite Rue de la Plaine à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents :

Le Président Jean-René RABILLOUD, Robert BALLEFIN, vice-président, Serge BOUVIER, vice-président, Georges PIROIRD, Henri-Denis ALLAGNAT, Louis BALLY, Christian SOUILLET-DESERT suppléant de Roland SEIGLE, Henri HOURIEZ, Charles NECTOUX, Jean-Luc VARNET, Roger MILLY, Robert CHAPOT, Serge ROYBIN, Yves METTEM, Bernard ODET, Christian GUETAT, Ludovic LEGRAIN

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

CARRON Michel – CUISENIER Laurent
Olivier DIAS (Excusé) – Emmanuelle SPADONE

Commune de CHAMAGNIEU

Jean-Yves CADO – BEAUGHON Gérard

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

VISCOGLIOSI Georges – PETITHOMME François (Excusé)

Commune de l'ISLE D'ABEAU

ROBERT Joseph (Excusé) – GRZYWACZ Pascal

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine

Commune de SAINT-HILAIRE-DE-BRENS

ARCHER Cyril (Excusé) – THEBAULT Jean-Pierre (Excusé)

Commune de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL

Roland SEIGLE – Etait présent son suppléant Christian SOUILLET-DESERT

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique (Excusée) – CONTASSOT Raymond (Excusé)

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE – YNNA René

Commune de SOLEYMIEU

CARRIOT Sylvain

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

MOREL Philippe – PAVIET SALOMON André (Excusé)

Commune de TREPT

CECILLON Stéphane (Excusé)

Commune de VAULX MILIEU

RIVOIRE Gérard

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe

Commune de VILLEFONTAINE

ALLIER Hubert

Ordre du Jour

- ↪ Approbation des délibérations des comités syndicaux des 18 janvier et 01 mars 2018
- ↪ Décision modificative n° 1
- ↪ Délibération recrutement poste adjoint administratif à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité
- ↪ Délibération autorisant la collectivité à faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère
- ↪ Délibération sur le projet de fusion SIM / SMABB et informations diverses concernant le projet de fusion
- ↪ Fin travaux Petite Rue Porte et déménagement
- ↪ Mise en vente des locaux Avenue du Parc
- ↪ Locaux MOZAS : Enlèvement de l'amiante et vente définitive
- ↪ Redevances syndicales : point redevances EPORA & point sur les montants non réglés pour l'année 2017
- ↪ Contrat vert & bleu
- ↪ Régularisation foncier pour stade de COLLONGES
- ↪ Projet CATELAN : travaux de nettoyage des berges
- ↪ Points sur les travaux des agents
- ↪ Points divers : voie verte, parcelles Monsieur MEUNIER, Bornage St SAVIN
- ↪ Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les personnes présentes, précise qu'une visite des nouveaux locaux sera faite en fin de séance et informe les membres du comité syndical que le quorum n'est pas atteint, une nouvelle date de réunion sera proposée en fin de séance.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont présentés ce jour pour les personnes présentes.

Approbation des délibérations des comités syndicaux
Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Le comité syndical doit en ouverture de séance approuver les délibérations prises lors de la dernière réunion du comité syndical : ces approbations concernent les comités syndicaux des 18 janvier & 01 mars 2018 :

- Approbation des délibérations du comité syndical du 16 novembre 2017
- Rapport d'Orientation budgétaire 2018
- Suppression poste par avancement de grade d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Suppression poste par avancement de grade d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Délibération ratios avancement de grade
- Délibération conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement
- Délibération révision statutaire : changement adresse du Syndicat des marais
- Dossier document unique
- Règlement intérieur hygiène et sécurité
- Locaux Petite Rue Porte
- Vente de MOZAS
- Exploitation peupliers rive gauche BOURBRE à BOURGOIN
- Points travaux agents
- Gestion forestière :
 - Cubage 2018
 - Suivi des exploitations
 - Plantation printemps 2018
- Questions diverses
- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion de l'exercice 2017
- Affectation définitive du résultat de l'exercice 2017
- Vote du budget primitif de l'exercice 2018
- Délibération demandant le remboursement de la consommation électrique du septembre 2017 jusqu'au l'obtention du consuel au garage BJB Motors
- Délibération demandant la fusion entre le Syndicat des marais de BOURGOIN-JALLIEU et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre sur la base des statuts annexés
- Délibération acceptant le partage des frais liés à l'élaboration d'une analyse financière sur les deux structures et projet de convention
- Dossier aménagement locaux Petite Rue Porte
- Délibération autorisant le Président à signer la convention de passage du Très Haut Débit sur le périmètre du Syndicat des Marais
- Délibération autorisant le Président à signer les demandes de subvention dans le cadre du contrat vert & bleu
- Points travaux agents
- Gestion forestière : plantations 2018, suivi des exploitations 2017 / 2018
- Manifestation Bol d'air 3^{ème} édition
- Questions diverses

Aucune question et aucun commentaire ne sont apportés.

Décision Modificative n° 1
Rapporteurs Robert BALLEFIN & Séverine

Monsieur le président cède la parole à Robert BALLEFIN, vice-président en charge des finances, qui présente la décision modificative comme suit :

LIBELLES	MONTANT DEBITER	MONTANT CREDITER	JUSTIFICATIF
611 Contrat de prestations de services		1 500.00 €	Enlèvement déchets amiante MOZAS
61523-1 Entretien et réparations voiries	1 730.00 €		Article sur lequel les crédits seront récupérés
6218 – Rémunérations du personnel extérieurs à la structure		15 000€	Permettant de rémunérer un agent administratif recruté temporairement
6225 - Indemnités au comptable et régisseurs		230.00 €	Indemnités trésorier 2018
6488 - Autres charges		650.00 €	Frais de transport domicile - travail
64111 - Rémunérations principales	15 650.00 €		Article sur lequel les crédits seront récupérés
TOTAL	17 380.00 €	17 380.00 €	

Quelques réajustements sont à réaliser sur certains articles :

- Les plaques de fibro-amiantes ont dues être enlevées de la parcelle de MOZAS avant signature de la vente définitive.
- Les indemnités du trésorier principal pour l'année 2017 ayant été mandatées sur le budget 2018, les indemnités de 2018 sont à prévoir.
- Il est prévu le recrutement d'un agent administratif à temps non complet, les crédits sont donc prévus sur l'article 6218.
- L'agent recruté sur le poste de chargé de projets ayant des frais de transport en commun entrant dans le cadre des prises en charge obligatoires par les employeurs, puisqu'il vient sur son lieu de travail en train, une somme doit être prévue sur l'article 6488
- Les montants nécessaires pour créditer ses différents articles seront récupérés sur les articles concernant l'entretien & la réparation des voiries et sur les rémunérations des agents titulaires

Délibération pour le recrutement d'un agent sur le poste d'adjoint administratif

A temps non complet pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de recruter un agent sur le poste d'adjoint administratif, puisque Séverine quitte la structure le 08 Octobre prochain, elle a trouvé un poste au sein de la Communauté de Communes de Lyon St Exupéry en Dauphiné (L.Y.S.E.D.).

L'avenir du Syndicat des marais étant incertain, et le poste qui lui était proposé lors du projet de fusion ne lui convenant pas, elle a pris la décision de chercher un emploi correspondant au mieux à ses compétences, au sein d'une autre structure. Monsieur le Président précise qu'il a contacté le Directeur Général des Services de la LYSED afin de pouvoir négocier le départ de Séverine au mois d'octobre (cette dernière aurait dû quitter la structure début septembre), afin que le Syndicat des marais ait le temps de trouver une remplaçante et qu'une période de tuilage puisse être faite avec ce nouvel agent.

Ce nouvel agent sera recruté sur un 28 heures semaine par le biais du service emploi du Centre de Gestion de l'Isère. Il espère avoir trouver un nouvel agent avant la fin juillet. Il sera recruté pour un accroissement temporaire d'activité afin de faciliter les démarches de recrutement, Séverine étant présente sur la structure jusqu'en octobre, le nouvel agent ne peut pas être recruté sur le poste de Séverine

Jean-René RABILLOUD remercie Séverine pour le travail réalisé avec sérieux et compétence, il précise qu'il travaille avec cet agent depuis 2014 et qu'il l'apprécie beaucoup. Jean-René RABILLOUD lui souhaite bonne chance pour la suite.

La délibération sera prise lors du prochain comité.

**Délibération autorisant la collectivité à faire appel au service emploi
du Centre de Gestion de l'Isère**
Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Afin de faciliter les démarches de recrutement du poste cité ci-dessus, Monsieur le président propose que lors du prochain comité syndical, une délibération l'autorisant à faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère soit prise.

Cette dernière sera rédigée ainsi :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 3 & 25,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais

Considérant que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à sa mission, une participation forfaitaire de 10% sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Considérant que la collectivité doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- A des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article 3 alinéa 1^{er} de la loi 84-53 du 26 janvier 1984
- A des besoins spécifiques (application de l'article 3 alinéa 2 de la même loi)

Considérant que la collectivité n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées,

Il est proposé à l'organe délibérant :

- De recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la collectivité, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération projet de fusion SIM / SMABB
Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical, que certaines communes ont délibéré contre la fusion SIM / SMABB, cette dernière ne pourra donc pas aboutir. L'ordre du jour a d'ailleurs été retiré du dernier conseil syndical du SMABB.

Monsieur le Président précise que lui a souhaité maintenir la délibération à l'ordre du jour car il veut connaître la position des membres du comité syndical au sujet du projet de fusion.

Monsieur le Président précise que plusieurs points questions se posent en cas de dissolution du Syndicat des Marais :

- Au niveau du personnel :
 - Que deviennent les agents ?
 - Comment les rémunérer tant que la structure existe ?
- Au niveau financier :
 - Selon les estimations réalisées mi-juin, au 31/12/2018 le Syndicat des marais devrait avoir 120 000€ de liquidités. Cette somme ne permettra pas à la structure de perdurer sur l'année 2019
 - Les prêts d'aménagement et d'acquisition des nouveaux locaux doivent être remboursés
 - Les biens fonciers devront être estimés financièrement

Jean-René RABILLOUD précise que sur l'ensemble de notre périmètre, 71% des canaux de notre foncier peuvent être intégrés dans la compétence GEMAPI, le reste étant du Hors GEMAPI.

Séverine et Jean-René RABILLOUD rencontreront les services de la DGFIP le 04 Juillet afin d'obtenir des informations sur le devenir de l'actif et le passif de la structure et sur les finances en cas de dissolution de la structure, une rencontre avec les services de la sous-préfecture est également prévue le 24 juillet avec Jean-René RABILLOUD, Serge BOUVIER et Robert BALLEFIN, afin de savoir comment sont envisagées les choses pour l'avenir du Syndicat des Marais. Des réunions seront également organisées avec les présidents de la Communauté Agglomération Porte de l'Isère (C.A.P.I.) et de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (C.C.B.D.).

Ludovic LEGRAIN souhaite savoir si les communes doivent délibérer ou non pour le projet de fusion. Séverine précise que les communes et les communautés de communes ont jusqu'à début septembre pour délibérer, les services de la préfecture les informeront courant septembre ou octobre que la fusion ne pourra pas avoir lieu.

Louis BALLY précise que ce ne sont pas les communautés de communes qui ont délibéré contre la fusion mais les communes se trouvant dans le périmètre des Vals du Dauphiné. Ces dernières ne veulent pas de la fusion car ils ne veulent pas payer pour les travaux qui seront réalisés sur le périmètre du Syndicat des Marais.

Séverine précise qu'il n'a jamais été prévu dans l'étude financière que les communes se trouvant en dehors du périmètre du Syndicat des marais payent les travaux réalisés sur les communes membres de la structure.

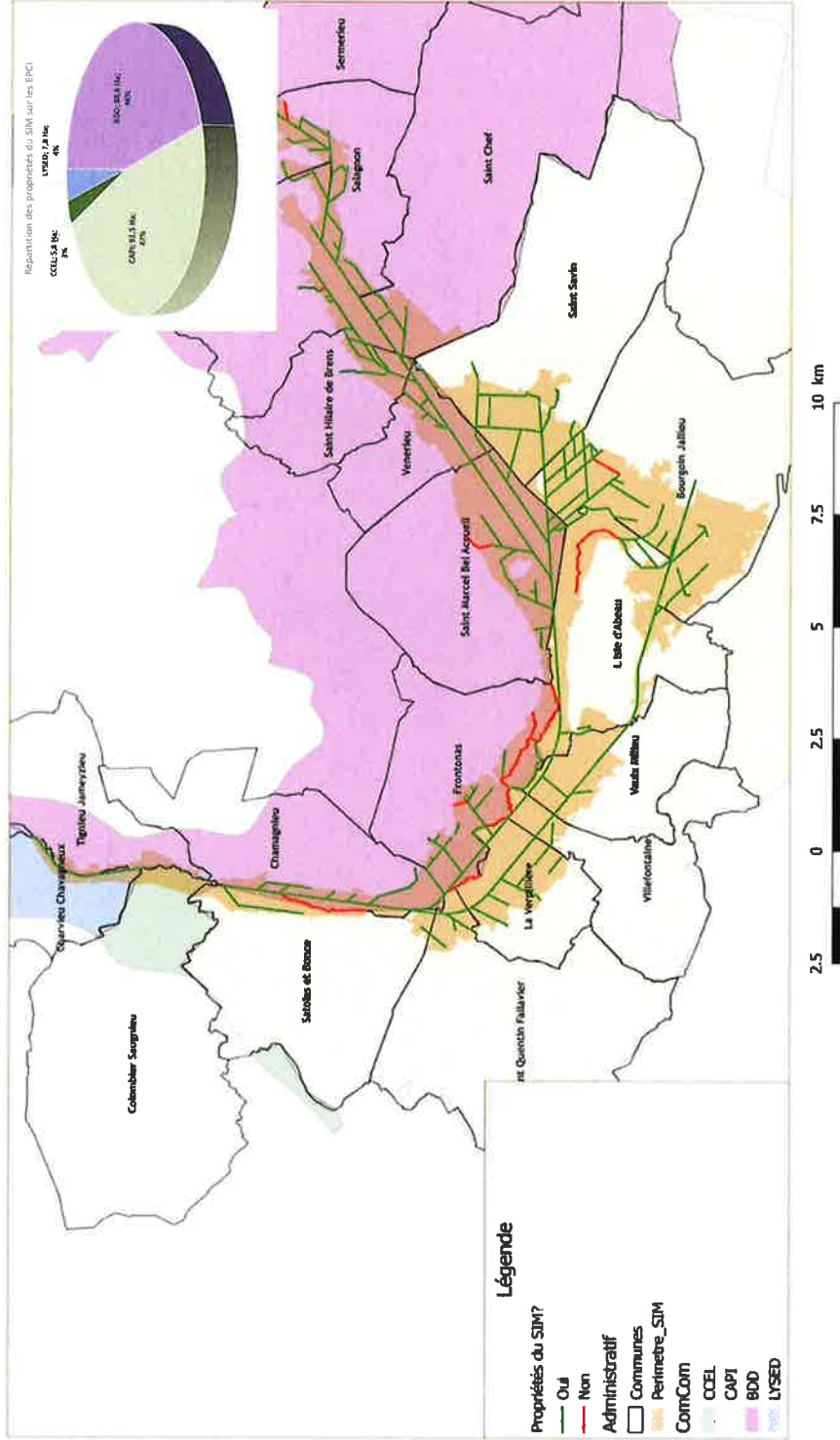
Romain CHEVALIER présente les répartitions des propriétés du Syndicat des marais situés principalement sur le périmètre de la CAPI et de la CCBD. Seules les communes de COLOMBIER SAUGNIEU et CHARVIEU-CHAVAGNEUX dépendent réciproquement de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (C.C.E.L.) et de la Communauté de Communes Lyon St Exupéry en Dauphiné (L.Y.S.E.D.).

Les documents ci-dessous sont présentés aux membres du comité syndical.

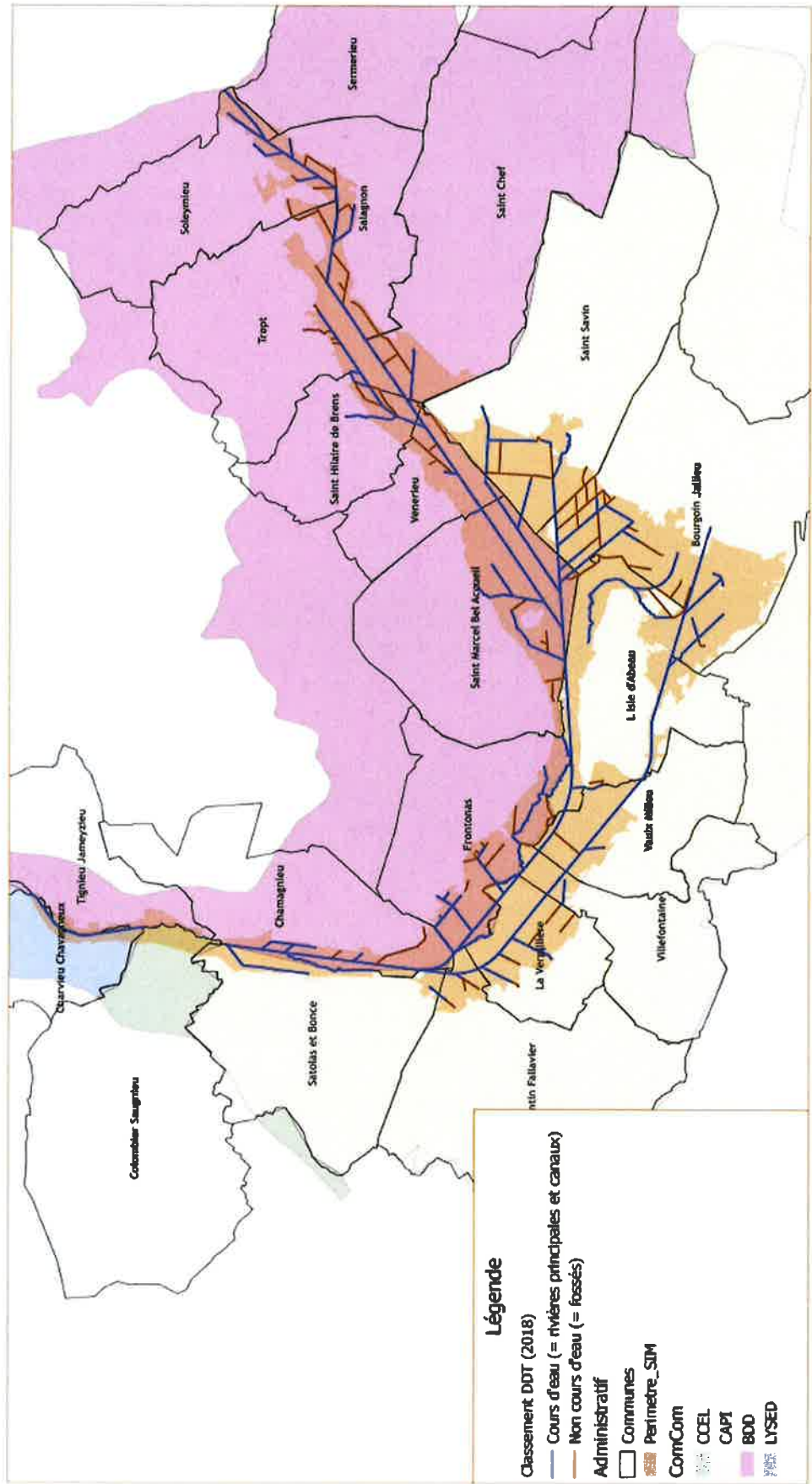
Romain précise que les actions réalisées sur les cours d'eau (en bleu sur la carte) seront traitées dans la GEMAPI, les fossés (marron sur la carte) seront traités en Hors GEMAPI.

Louis BALLY souhaite savoir ce que vont devenir les biens du Syndicat en cas de dissolution. Séverine précise que des recherches sont en cours, les informations seront transmises aux membres du comité syndical par la suite.

Linéaires d'intervention du SIMBJ sur ses propriétés



Cours d'eau et fossés sur le territoire du SIM



LOCAUX

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

1 – Nouveaux locaux

La réception des travaux s'est déroulée le 27 avril avec un certain nombre de réserves. A ce jour, certaines réserves ne sont pas encore levées :

- Le volet roulant sur la porte du bureau de Mathieu et Romain n'a pas encore été installé
- Quelques plaques du faux plafond sont à ajuster
- Quelques problèmes au niveau des peintures
- Il faut ressortir les VMC du faux plafond
- L'abri de la porte d'entrée reste à poser
- La cloison amovible entre la salle de réunion et le bureau administratif doit être installée.

Le nettoyage des locaux, après travaux, a été réalisé par l'entreprise de nettoyage PRADO SERVICES le 18 mai et les agents ont déménagé le 22 mai avec l'aide de deux vices présidents Serge BOUVIER et Stéphane CECILLON. Séverine les remercie pour l'aide apportée et précise que le 22 mai au soir, le bureau administratif, la salle de réunion et la kitchenette étaient fonctionnels.

Le consuel EDF a été fait le 22 mai ainsi que l'installation des lignes téléphoniques, la cloison amovible a été installée le 12 Juin, l'installation de l'abri extérieur a été débuté le 07 juin 2018.

Un tour du bâtiment a été fait avec le chef de chantier le 12 juin, quelques points restent encore à revoir.

Jean-René RABILLOUD précise qu'il reste le grillage et le muret de séparation à réaliser de chaque côté de notre bâtiment afin de séparer les biens du Syndicat des biens de ceux de monsieur LEVYS. Ces travaux doivent être réalisés par monsieur LEVYS l'ancien propriétaire.

Séverine précise que des fuites ont été constatées lors de la période des grosses crues, la salle de réunion a été inondée il y a quelques jours. Le charpentier est intervenu.

2 – Locaux Avenue du Parc

Romain s'est occupé de résilier les contrats eau, gaz et électricité. La SEMIDAO n'ayant à priori, pas récupéré tous les contrats de SUEZ à ce jour, il faudra surveiller que le Syndicat ne perçoive plus de factures pour Avenue du Parc et que la demande de résiliation pour le contrat d'eau a bien été prise en compte.

Le nettoyage des locaux a été effectué le 30 mai 2018.

Les locaux ont été mis en vente, Monsieur le Président propose de faire une mise en vente à hauteur de 170 000€ dans un premier temps. Les diagnostics seront réalisés depuis juillet, le devis s'élève à 250€ H.T.

Des affiches de mise en vente ont été mises sur les baies vitrées.

D'autre part, un courrier a été envoyé à la Régie BOCHARD afin d'obtenir le règlement de copropriété, de savoir si des modifications sont possibles (transformation en appartement, etc.) ou si ces derniers souhaitent éventuellement acquérir les locaux.

Séverine sollicite le comité syndical pour savoir si elle doit faire appel à une agence immobilière sans exclusivité pour vendre ce bien, et / ou si une annonce doit être mise en ligne sur le bon coin.

Les membres du comité syndical acceptent :

- D'avoir recours à une agence immobilière sans exclusivité
- De mettre une annonce en ligne sur le Bon coin
- Une annonce sera également mise en ligne sur le site internet du Syndicat des marais.

Louis BALLY souhaite savoir si ces locaux sont à usage d'habitation ou commercial. Séverine précise que ce local est déclaré auprès des services des impôts comme un local à usage professionnel il y a 100 mètres carré de surface.

3 – Locaux de MOZAS

Les plaques de fibro-amiante stockées sur la parcelle de MOZAS ont été retirées par une entreprise spécialisée le 14 juin 2018.

Séverine a eu un contact avec le notaire le 27 juin, la vente définitive des locaux aura lieu le 11 juillet à 14 heures chez Maître CHAMPAULT à BOURGOIN-JALLIEU.

L'acquéreur a contacté Séverine afin qu'elle sollicite le comité syndical pour obtenir une remise sur le montant de la vente. Jean-René RABILLOUD rappelle aux membres du comité syndical que ce local n'est pas raccordé à l'assainissement, l'acquéreur voulait se rétracter lors de la signature du compromis car le coût du raccordement est très élevé. Jean-René lui avait alors proposé de revoir le prix de vente. Le comité syndical accepte cette proposition.

Séverine contactera le notaire pour voir ce qui est possible de faire avant la vente définitive.

REDEVANCES SYNDICALES

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

1 – Redevances syndicales EPORA

Après pointage et vérification, les redevances EPORA ne sont à ce jour toujours pas payées.

Un mail a été envoyé à l'attachée parlementaire de Madame MOTTIN afin qu'elle relance le dossier. Cette dernière a envoyé un courrier de relance à EPORA le 25 juillet, elle nous tiendra informée des suites données à ce dossier dès que possible.

Jean-René RABILLOUD précise que ce sujet sera abordé avec le sous-préfet le 24 juillet.

2 – Points sur le paiement des redevances syndicales 2017

A ce jour et pour l'année 2017 il reste 6 428.85€ HT, hors EPORA, non réglés. Les relances avec poursuite devraient être envoyées par la Trésorerie dans les prochaines semaines.

DOSSIERS TECHNIQUES Rapporteurs Romain

1 – Contrat vert & bleu

Jean-René RABILLOUD précise qu'au vue de la conjoncture, tous les travaux non obligatoires sont arrêtés. Seuls les travaux de débroussaillage seront réalisés. La pelle hydraulique a été ramenée dans les nouveaux locaux, les batteries ont été enlevées.

Romain rappelle aux membres du comité syndical que le contrat vert & bleu intègre différentes actions sur le bassin de la BOURBRE, notamment une action sur le CATELAN, concernant notamment la restauration de berges afin de le renaturaliser.

Romain, Mathieu, Christophe et Lionel avait bien avancé sur ce dossier, mais suite aux échanges avec le SMABB, ce dossier n'aurait de tout façon pas pu aboutir car ils attendaient un projet sur un linéaire en continue.

2 – Régularisation foncière stade de COLLONGES

Romain rappelle le contexte aux membres du comité syndical et les informent que l'acte administratif, nécessaire à la régularisation foncière au niveau du stade de COLLONGES, a été rédigé par France Domaine. Ce dernier a été signé par le président du Syndicat des marais et se trouve depuis le mois de janvier 2018 à la signature dans les services de France Domaine. Le dossier devrait être clos dans le courant du mois de septembre. Le Syndicat des marais devrait donc recevoir un exemplaire de l'acte administratif signé par toutes les parties ainsi que la facture correspondante.

3 – Projet CATELAN

Romain précise que des travaux de nettoyage et d'enlèvement des embâcles sont en cours sur le CATELAN. Le Syndicat des marais de MORESTEL nous a prêté à titre gracieux une barque afin de faciliter le nettoyage. Mathieu, Romain et Diego, le stagiaire, ont donc effectué le nettoyage depuis le pont de TREPT jusqu'au pont de VENERIEU. Des photos sont présentées au comité syndical avant le nettoyage et l'enlèvement des embâcles et après le nettoyage.

La barque leur a permis de mettre le matériel en sécurité pendant qu'ils intervenaient dans le cours d'eau, d'une part, et d'autre part de stocker les déchets ramassés dans l'eau afin de les évacuer par la suite.

Points travaux agents

Lionel intervient actuellement sur les communes de LA VERPILLIERE et VILLEFONTAINE et il a terminé le nettoyage pour la manifestation « SUR LES PAS DE GILOU » qui se déroulera le 2 juillet.

Il a effectué l'entretien de la voie verte le 04 juin. Un arrêté permanent de voirie a été demandé auprès des communes de BOURGOIN-JALLIEU et l'ISLE D'ABEAU, afin d'interdire le passage aux usagers lors de l'entretien. Ce dernier n'a pas été respecté par les usagers qui ont tout de même circulés le long de la voie verte. Lionel a dû redoubler de vigilance afin de limiter les risques d'accident ou d'incident.

Un courrier a été envoyé à la CAPI et aux communes de BOURGOIN-JALLIEU et de l'ISLE d'ABEAU, afin de demander la présence de la police municipale lors des prochains passages de Lionel.

Un nouveau passage est prévu avant fin juillet.

QUESTIONS DIVERSES
Rapporteurs Romain & Séverine

Romain informe les membres du comité syndical que pour faire suite aux remarques de Monsieur MEUNIER, les gros bois se trouvant sur sa parcelle, après l'intervention des forestiers, ont été enlevés. Il ne reste que quelques brindilles.

Monsieur PELLURSON, propriétaire sur la commune de la VERPILLIERE, souhaite construire deux maisons sur sa parcelle. Le Syndicat des marais a été sollicité par l'entrepreneur de ce monsieur car il souhaite faire passer les tuyaux d'eau potable et d'eaux usées sur notre parcelle, afin d'éviter de casser la route. Techniquement, Romain précise qu'il n'y a aucun inconvénient pour que ces travaux soient réalisés mais cela nécessite la rédaction d'une convention.

Romain précise que le broyage n'étant pas possible sur ce secteur, il a négocié avec monsieur PELLURSON afin qu'il prenne l'entretien de la zone à sa charge avant d'effectuer ses travaux.

Jean-René propose que le prochain comité syndical se déroule 10 juillet à 08h30.

Délibéré en Séance, les jours, mois, ans susdits.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Jean-René RABILLOUD,

Président

